

CEDA

Société Anonyme au Capital de 461.000.000 Francs CFA
SIEGE SOCIAL A ABIDJAN-PLATEAU
04 BP 541 ABIDJAN 04
IMMEUBLE GYAM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**DU 24 JUIN 2003
A 10 Heures au SOFITEL**

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 24 juin 2003 à 10 heures à l'hôtel SOFITEL à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et sur les opérations de la société pendant l'exercice 2002 et du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2002
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
4. Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion et du mandat des commissaires aux comptes durant l'exercice 2002.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2002.
7. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs.
8. Renouvellement ou nomination de nouveaux Administrateurs pour les trois prochains exercices à venir, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2005.
9. Questions diverses.

Tous les documents prescrits par les dispositions légales seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société quinze (15) jours avant la réunion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme au Capital de 461.000.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan-Plateau
Immeuble GYAM
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

ADMINISTRATEURS

- L'ÉTAT DE COTE D'IVOIRE, représenté par :
 - Monsieur **Amédée COUASSI-BLE**

- **MONSIEUR VENANCE KACOU**, *Président Directeur Général*

- **HATIER DEVELOPPEMENT**, représenté par :
 - Monsieur **Arnaud NOURRY**, *Vice Président*

- **HMH INTERNATIONAL INC.**, représenté par :
 - Monsieur **Hervé FOULON**

- **BUROTIC SA**, représenté par
 - Monsieur **Gilles BOUVRON**

- **Les EDITIONS HATIER** représentées par :
 - **MONSIEUR BERNARD FOULON**
 - Monsieur **NORBERT ANNEY-KABLAN**

- Monsieur **CHRISTIAN LESCURE** *Directeur Général Adjoint*

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINE

CEDA

Société Anonyme au Capital de 461.000.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan-Plateau
Immeuble GYAM
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de votre société se répartit comme suit :

GRUPE HATIER INTERNATIONAL	40,00 %
ETAT DE COTE D'IVOIRE	20,00 %
C I.P	10,00 %
HMH International	9,00 %
GROUPAMA VIE	3,70 %
GRUPE FRATERNITE MATIN	3,10 %
Personnel CEDA	1,28 %
Autres actionnaires ivoiriens	12,91 %
	=====
	100,00 %
	=====

**RAPPORT DU CONSEIL
A
L'ASSEMBLEE**

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDÀ

Société Anonyme au Capital de 461.000.000 Francs CFA
SIEGE SOCIAL A ABIDJAN-PLATEAU
IMMEUBLE GYAM

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 24 JUIN 2003
ET COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE 2002**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, afin de vous présenter et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social de la société à Abidjan-Plateau et à celui de la BICICI à Abidjan-Plateau.

Il vous sera donné lecture par ailleurs des différents rapports ainsi que ceux établis par nos Commissaires aux Comptes.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2002

L'exercice 2002 a été marquée par le démarrage du système de la gratuité scolaire destiné aux classes du cycle primaire, cette opération s'inscrivant dans la politique gouvernementale actuelle et surtout dans un souci de satisfaire aux promesses électorales de la campagne présidentielle 2000.

« La libéralisation » de la filière du livre scolaire du primaire en Côte d'Ivoire a démarré au cours de cet exercice par de longues et difficiles négociations avec le Ministère de l'Education Nationale. Ces négociations qui se sont déroulées dans un climat hostile à la société CEDA, et alors que le Ministère avait publié en contravention des règles de droit un appel d'offre sur les titres de la collection Ecole et Développement dont les droits d'édition appartiennent à la société.

Afin de défendre aux mieux les intérêts de la société CEDA ses dirigeants ont signé en avril 2002 un protocole d'accords avec le Ministère de l'Education Nationale en vertu duquel trois titres ont été cédés à l'Etat, en contre partie de quoi la détention par la société CEDA des droits d'édition des autres titres de la collection Ecole et Développement ont été à nouveau reconnus par l'Etat.

Les titres cédés sont les suivants :

- Initiation à la vie pratique CE2
- Initiation à la vie pratique CM2
- Sciences et technologie CE appartenant à la collection Ecole et développement.

Les deux premiers ouvrages sont coédités avec la société Netter

Face à cette situation, le Conseil d'Administration recommande la fermeté et rassure les actionnaires que des démarches sont entreprises pour empêcher cette nouvelle spoliation au cours de l'année scolaire 2003-2004.

Au cours de l'exercice 2002 le catalogue des Editions CEDA s'est enrichi des ouvrages de mathématiques, la refonte des cahiers de maison et la poursuite de la collection English for Success qui rencontre un écho favorable auprès des établissements scolaires.

La politique de fonctionnement rigoureuse commencée en 2001 s'est poursuivie au cours de cet exercice. Malheureusement les événements de septembre 2002 ne nous ont pas permis d'atteindre nos objectifs, compte tenu de la dégradation de l'environnement politique et économique avec la partition du pays en deux zones ce qui ne nous a pas permis de faire une rentrée scolaire normale.

Le retrait de nos titres mentionnées plus haut a eu un impact sur le résultat de l'exercice 2002.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EXPLOITATION ET LE BILAN

1°) - Bilan

Les capitaux propres s'élèvent avec le résultat de l'exercice à FCFA 780 millions au 31 décembre 2002 contre FCFA 837 millions au 31 décembre 2001.

Les dettes à court terme se sont accrues de FCFA 1 881 millions par rapport à l'exercice antérieur. Cette augmentation s'explique par un crédit de campagne accordé par les banques qui nous ont fait encore confiance pour la fabrication des ouvrages de la rentrée scolaire 2002/ 2003 et un encours fournisseur important.

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2002 à FCFA 652 millions contre FCFA 551 millions soit une augmentation de 18,4 %. Une partie notable du stock « gratuité » non servie explique cette variation au 31 décembre 2002.

Les clients nets s'élèvent au 31 décembre 2002 à FCFA 2 714 millions contre 964 millions de FCFA au 31 décembre 2001, soit une augmentation de 1 750 millions. Cette situation provient de la dégradation du tissu économique entraînant des retards de règlements et des impayés de certains clients notamment l'ETAT entraînant une situation de trésorerie nette négative.

2°) - Compte d'exploitation

Le chiffre d'affaires réalisé au 31 décembre 2002 s'élève à 4 605 millions de francs CFA contre 3 468 millions de FCFA en 2001 soit une hausse de 32,7 % consécutive aux marchés PASEF et gratuité.

Nous notons une amélioration de **la marge brute** de 14 % passant de 1 214 millions de FCFA à 1 384 millions de FCFA.

Notons que nos marges ont été réduites du fait de la vente de nos ouvrages du cycle primaire à l'ETAT avec des remises supérieures à celle pratiquées auprès des libraires habituels.

En plus une décision unilatérale du Ministère de L'Education Nationale par voie de presse a imposé une réduction des prix afin d'étendre la baisse des ouvrages aux écoles du secteur privé non concerné par la distribution gratuite des ouvrages.

Les frais de fonctionnement ont globalement augmenté de 7,2 % par rapport à l'exercice antérieur.

On assiste à une réduction des charges au niveau des fournitures (- 5), des services (- 19,5 %).

Les frais de transport ont subi une hausse de 96 % ainsi que les charges diverses de 176 % dues à une constitution importante de provision pour les clients douteux et des zones assiégées ainsi que sur les stocks.

Les frais financiers ont subi une hausse de 30 % compte tenu du crédit de campagne et de la prorogation des échéances de remboursement.

Les frais de personnel ont augmenté de 1,8 % suite à la régularisation au 1 janvier 2002 de certains agents se trouvant au CEDA depuis plusieurs années.

L'effectif du personnel permanent est de 48 personnes.

Les investissements mis en service au cours de cette année se sont élevés à 63 millions de FCFA dont les 39 millions de matériels informatiques en cours l'exercice dernier contre 52 millions de FCFA L'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements ont été déterminées selon les mêmes principes que pour les exercices précédents. Elles s'élèvent à 66,2 millions de FCFA contre 50,7 millions de FCFA en 2001.

Après paiement des impôts sur les sociétés à hauteur de 23 millions de FCFA contre 17 millions l'exercice antérieur le résultat net dégagé au 31 décembre 2002 est une perte de 57 millions contre un bénéfice de 15 millions au 31 décembre 2001 .

AFFECTATION DES RESULTATS

Dans le souci d'une prudence inhérente à une bonne gestion de l'entreprise, il vous est proposé qu' aucun dividende ne soit distribué cette année.

L' affectation serait donc la suivante :

Ancien report à nouveau	242.673.534 FCFA
Affectation au compte « Report à nouveau »	- 57.200.592 FCFA
De telle sorte que le report à nouveau sera créditeur de	185.472.942 FCFA

Il vous sera donné lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice ainsi que du rapport spécial prévu par l'article 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, d'approuver les comptes qui vous sont présentés et de donner à vos administrateurs quitus de leur gestion.

DISPOSITIONS DIVERSES

Nous vous rappelons que le mandat de vos Administrateurs arrive à expiration avec la présente Assemblée Générale. Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts nous vous proposons donc de renouveler pour trois années les mandats de la totalité des Administrateurs qui acceptent de se présenter à nouveau.

Il vous est proposé Madame Marie Claire WASTIAUX comme nouvelle représentante Des Editions HATIER.

Connaissant la sagesse dont ont toujours su faire preuve actionnaires et administrateurs du CEDA en la matière, nous vous proposons de distribuer à vos Administrateurs des jetons de présence au titre de l'exercice 2002 pour le travail remarquable accompli au cours de l'année 2002 pour une valeur nette d'IRVM DE 2 800 000 FCFA.

Le Conseil d'Administration

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

ACTIF	MONTANT 2002	MONTANT 2001	PASSIF	MONTANT 2002	MONTANT 2001
IMMOBILISATIONS			CAPITAUX PERMANENTS		
Valeurs brutes	470 199 686	553 015 954		920 056 886	938 024 996
- Amortissements	-294 023 070	-325 420 994	Capitaux propres	780 079 244	837 279 836
net	176 176 616	227 594 960	. Capital	461 000 000	461 000 000
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES			. Réserves indisponibles	87 506 302	85 940 037
Dépôts et Cautionnements	13 106 565	13 081 565	. réserves libres	46 100 000	46 100 000
Titres et Certificats FNI	24 630 000	24 630 000	. Report à nouveau	242 673 534	228 577 148
	37 736 565	37 711 565	. Résultat de l'exercice	-57 200 592	15 662 651
VALEURS D'EXPLOITATION			Dettes financières et ressources	139 977 642	100 745 160
Stock de marchandises	744 908 722	761 444 237	. Provisions pour risques et charges	139 977 642	100 745 160
Stocks Co-Edition	313 452 283	251 784 921			
Hatier 312 411 376					
Netter 1 040 907					
- Provision stock traditionnel	-358 246 999	-417 409 661			
- Provision stock co-edition	-47 342 792	-44 765 339			
net	652 771 214	551 054 158	DETTES A COURT TERME		
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES			Fournisseurs	1 050 756 315	687 658 667
Clients	2 867 423 091	968 595 437	Effets à payer	0	139 654 775
-Provisions	-179 913 893	-124 079 633	Clients	74 464 078	36 012 928
Effet à recevoir	27 185 645	119 504 610	Etat	23 484 846	29 532 207
net	2 714 694 843	964 020 414	Co- Edition HATIER	737 013 475	419 486 218
Fournisseurs	10 832 533	38 100 858	CNPS	3 862 357	7 350 494
Personnel	36 402 610	32 771 832	Créditeurs divers	757 572 381	305 166 087
Etat	54 424 279	91 090 711	Banques	857 342 638	0
Débiteurs divers	253 409 384	210 959 018	total dettes à court terme	3 504 496 090	1 624 851 376
- provisions	-5 431 550	-5 431 550			
Banques /CCP/ virements de fonds	493 536 482	415 004 406			
total valeurs réalisables	3 557 868 581	1 746 515 689			
TOTAL ACTIF	4 424 552 976	2 562 876 372	TOTAL PASSIF	4 424 552 976	2 562 876 372

**COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE ET DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2002**

DEBIT	MONTANT 2002	MONTANT 2001	CREDIT	MONTANT 2002	MONTANT 2001
CHARGES D'EXPLOITATION	4 780 569 840	3 719 241 156	PRODUITS D'EXPLOITATION	4 860 196 780	3 761 228 317
Achats et variation de stocks	3 221 278 526	2 253 262 107	Ventes	4 605 388 812	3 468 005 799
Autres achats	55 172 199	58 387 870	Autres produits	254 807 968	293 222 518
Transports	186 791 104	95 252 281			
Services extérieurs	615 787 501	765 402 966			
Impôts et taxes	31 595 061	35 118 859			
Charges diverses	212 792 723	77 106 921			
Frais de personnel	390 954 338	383 957 446			
Dotation aux amortissements	66 198 388	50 752 706			
FRAIS FINANCIERS	70 801 927	54 667 156	PRODUITS FINANCIERS	1 733 752	1 765 893
HORS ACTIVITES ORDINAIRES	48 799 931	30 324 219	HORS ACTIVITES ORDINAIRES	3 300 000	74 241 000
			Cessions d'actifs	3 300 000	0
			Produits H.A.O		
			Reprises de provisions		74 241 000
IMPOT SUR LE RESULTAT	23 026 944	17 340 028			
RESULTAT NET	-57 200 592	15 662 651			
TOTAUX	4 865 998 050	3 837 235 210	TOTAUX	4 865 230 532	3 837 235 210

**RAPPORTS
DES
COMMISSAIRES
AUX
COMPTES**

AUDITEURS ASSOCIES en Afrique
Avenue Noguès
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A.R.L au capital de FCFA 5.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINE, S.A.
CEDA**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de CEDA, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

En application de la loi, nous vous informons cependant que nous n'avons pas été en mesure d'effectuer la revue limitée des comptes semestriels de CEDA au 30 juin 2002, au regard des dispositions des articles 849 à 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA et, par conséquent, de soumettre notre attestation sur le tableau d'activité et de résultats du premier semestre 2002. Votre Société a établi et publié un rapport d'activité se limitant au chiffre d'affaires, ce qui n'est pas conforme aux-dites dispositions.

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ASSOCIÉS en Afrique

ERNST & YOUNG


Jean-Luc Ruelle
Associé


Christian Marmignon
Associé

Le 5 juin 2003

AUDITEURS ASSOCIÉS en Afrique

Avenue Noguès
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A.R.L au capital de FCFA 5.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINE, S.A.
CEDA**

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer sur la base d'informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentiellement de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. COCONTRACTANT : HMM INTERNATIONAL

Administrateur concerné : HMM International

Nature et objet : Un contrat de coédition a été signé le 30 septembre 1998 entre CEDA et les Éditions HURTUBISE HMM, dans lequel ils conviennent de la réalisation d'ouvrage ou de produits dans le cadre d'une société en participation CEDA/HMM.

Modalité : Les Éditions HURTUBISE cèdent les ouvrages au CEDA avec une remise de 50 % sur le prix public.

L'intégralité des charges et des produits à présenter dans des comptes annuels de coédition est à partager à parts égales entre les deux parties.

Le résultat de la coédition au titre de l'exercice 2002 n'était pas disponible au moment de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2002.

2. COCONTRACTANT : HACHETTE LIVRE

Administrateur concerné : Hatier Développement

Nature et objet : Il n'existe pas de convention écrite fixant les conditions et les modalités de l'assistance technique de Hachette Livre dont bénéficie votre Société.

Rémunération : Au 31 décembre 2002, la provision inscrite dans les charges du CEDA au titre de cette convention s'élève à FCFA 25 millions.

3. COCONTRACTANT : GROUPE HATIER INTERNATIONAL

Administrateur concerné : Groupe Hatier International

Nature et objet : Le contrat de coédition signé le 27 juin 1986 entre le CEDA et le Groupe Hatier International a fait l'objet d'une nouvelle rédaction le 8 mars 2001. Cette rédaction précise les modalités du rapprochement entre les parties pour l'élaboration ou l'adaptation, le développement et la commercialisation des ouvrages et produits réalisés ou à réaliser en commun.

Rémunération : Elle prévoit au profit du CEDA une rémunération pour frais de gestion de la coédition fixée à 2 % du chiffre d'affaires net hors taxes encaissé.

Les frais de promotion à la charge du Groupe Hatier International (GHI) ainsi que les frais de distribution et de diffusion supportés par le CEDA sont fixés forfaitairement à 6 % du prix de vente publique.

L'intégralité des charges et des produits à présenter dans les comptes annuels de coédition est à partager en parts égales entre les deux parties.

Au titre de l'exercice 2002, le résultat des opérations de coédition a été de FCFA 364,5 millions pour le CEDA.

Les redevances de distribution, les droits d'auteurs et les frais de gestion inscrits dans le compte de résultat s'élèvent respectivement à FCFA 254,7 millions, FCFA 263 millions et FCFA 71,9 millions.

4. COCONTRACTANT : MONSIEUR VENANCE KACOU

Nature et objet : Convention fixant les rémunération, avantage et primes de Monsieur Venance KACOU en qualité de Président Directeur Général de votre Société.

5. COCONTRACTANT : MONSIEUR CHRISTIAN LESCURE

Nature et objet : Convention fixant les rémunérations, avantage et primes de Monsieur Christian Lescure en qualité de Directeur Général Adjoint de votre Société.

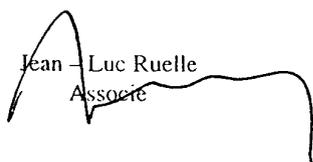
Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ASSOCIÉS en Afrique

ERNST & YOUNG

Jean - Luc Ruelle
Associé



Christian Marmignon
Associé



Le 5 juin 2003

**PROJET
DE
RESOLUTIONS**

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme au Capital de 461.000.000 Francs CFA
SIEGE SOCIAL A ABIDJAN-PLATEAU
IMMEUBLE GYAM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 24 JUIN 2003

TEXTE DES RÉOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration de la convocation de la présente Assemblée, au sujet de laquelle aucune réclamation n'a été présentée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des Actes accomplis par la Direction au nom et pour le compte de la société anonyme CEDA, des comptes et du bilan arrêté au 31 décembre 2002 approuve purement et simplement les comptes et le bilan tels qu'ils sont présentés desquels il résulte une perte nette de 57.200.592 FCFA et approuve, en outre, toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, conformément à l'article 33 des statuts, décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2002.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que les résultats soient affecté en report à nouveau comme suit :
la perte nette s'élevant à 57.200.592 FCFA de la manière suivante :

Affectation au compte « Report à nouveau »	57.200.592 FCFA
Ancien report à nouveau	242.673.534 FCFA
de telle sorte que le report à nouveau sera créditeur de	185.472.942 FCFA

Cette résolution mise aux voix est adoptée.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution des prescriptions des articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.....

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires fixe le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2002 à la somme de 2.800.000 FCFA (deux millions huit cent mille francs CFA[°]) à répartir en parts égales entre les membres du conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide conformément à l'article 15 des statuts, de renouveler le mandat d' Administrateur de :

Monsieur VENANCE KACOU , Président Directeur Général

L' Etat de Côte d'Ivoire, représenté par :
- Monsieur Amédée COUASSI-BLE

HATIER Développement, représenté par :
Monsieur Arnaud NOURRY , Vice Président

HMH International INC , représenté par :
Monsieur Hervé FOULON

